



Syndicat National des Personnels
de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
site : www.snpepjj-fsu.org Mél : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



Paris, le 3 août 2010

Communiqué de presse

SURENCHERE SECURITAIRE, DECLARATIONS DEMAGOGIQUES, PROJET INEFFICACE, SOUS ENTENDUS DANGEREUX

Suite aux déclarations du chef de l'Etat à Grenoble, le gouvernement et l'UMP renchérissent sur le thème de l'insécurité.

Ainsi, Eric CIOTTI, secrétaire national de l'UMP en charge de la sécurité, a annoncé qu'il préparait un amendement à « la Loi d'Orientation et de Programmation pour la Performance de la Sécurité Intérieure » (LOPPSI) visant à mettre en cause la responsabilité pénale des parents d'enfants délinquants. Le 11/07/2010, lors de son intervention télévisée sur France 2, Sarkozy l'avait déjà évoqué. Ce projet (dans la droite ligne de la suspension des allocations familiales pour absentéisme scolaire) sera déposé début septembre.

Les parents sont déjà civilement responsables de leurs enfants, ce projet conduirait à les mettre en cause pénalement suite à des actes commis par leurs enfants.

Cette nouvelle proposition liberticide est sous tendue par l'idée que les parents d'enfants auteurs d'actes de délinquance sont tous démissionnaires, voir complices de leurs enfants.

Les personnels éducatifs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse travaillent avec les parents afin de réinscrire leur enfant dans un parcours de vie positif. Si un tel projet voyait le jour, les éducateurs, d'aide pour les parents, deviendraient une menace à leurs yeux ce qui rendrait caduc toute possibilité de construire une relation de confiance avec eux, élément indispensable à l'action éducative auprès des mineurs.

Pas plus que la suspension des allocations familiales ne facilitera une présence scolaire, la condamnation pénale des parents ne serait qu'un discrédit supplémentaire et une mise à l'écart social qui ne réglerait rien au problème de leurs enfants, ni à celui de la délinquance juvénile.

Quel éducateur, quel enseignant, quel élu local pourrait croire que la stigmatisation de familles déjà très fragilisées socialement pourrait faciliter la restauration des liens parents/enfants et soutenir leur rôle parental essentiel ?

Après les communautés dangereuses et les français d'origine étrangère, ce sont maintenant les familles en difficulté qui sont victimes des enjeux électoralistes.